La mutuelle communale

Une complémentaire santé efficace et à tarif attractif est disponible pour tous les Osnyssois, mais aussi pour ceux qui travaillent ou étudient à Osny.

La ville a signé une convention de partenariat avec la Mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux (MOAT), à qui les communes voisines de Pontoise, Cergy et Vauréal font déjà confiance.

Remboursements rapides et accompagnement personnalisé

Cette complémentaire santé est accessible sans questionnaire de santé, sans limite d'âge et sans conditions de ressources.

À la clé :

- des tarifs privilégiés
- le choix entre différents niveaux de prestations et options supplémentaires en fonction des besoins de chacun (si l'on porte des lunettes, si l'on a des problèmes de dents…)
- une prise en charge immédiate dès l'adhésion
- des remboursements effectués sous 48h pour vous éviter de lourdes avances de trésorerie
- des prestations complémentaires comprises dans l'offre santé (assistance gratuite 24h/24, 7j/7, action sociale, garantie obsèques)

Permanences à l'hôtel de ville

La MOAT assure des **permanences à l'hôtel de ville un mercredi par mois de 9h30 à 16h30.**

Des rendez-vous individuels sont proposés pour vous permettre de connaître les modalités de cette mutuelle, de poser toutes vos questions, d'établir des projections selon votre situation et d'être accompagné pour souscrire si vous le souhaitez.

Contact

Mutuelle MOAT

Frédéric Lefebvre, responsable commercial

03 44 06 03 90 ou 06 49 52 43 76

frederic.lefebvre@moat.fr

Liens utiles
Prendre rendez-vous avec un(e) conseiller(ère)
Connaitre les prochaines permanences sur rdv